



A faire remplir par un professionnel diplômé



Test P.A.N. Préalable aux Activités Nautiques

Siège social : 16 Avenue de Molières
82300 CAUSSADE - FRANCE
Téléphone : 05 63 65 73 58
Adresse de messagerie : info@colosport.fr
Site Web : www.colosport.fr / Association Loi 1901
N° de SIRET : 878 621 887 00016
N° d'organisateur DDCSPP : 082ORG0249
Affiliation FFM

- ☞ **Attention ! Seul le diplôme de Sauve-Nage ou l'Attestation Scolaire de Savoir-Nager (ASSN) sont admis en équivalence. Les « brevets de natation », « attestation de xx mètres », « savoir nager », etc. ne sont pas recevables.**
- ☞ Le test P.A.N. doit être effectué en piscine et retourné à l'association Colos en même temps que le reste des documents (ou à défaut mis dans la valise de l'enfant pour le jour de son arrivée). Ce document est une proposition de modèle ; vous pouvez tout à fait en utiliser un autre qui satisfasse aux mêmes conditions.
- ☞ Pensez à vous munir de la pièce d'identité de votre enfant lors du passage du test.

Dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs en centre de vacances, la pratique de certaines activités est subordonnée à la production d'une attestation d'aisance aquatique. Ce test a pour objet de vérifier l'aisance aquatique d'un mineur avant qu'il ne participe à une activité appartenant à l'une des familles suivantes : canoë, kayak et activités assimilées, radeau et activités de navigation assimilées, certaines activités de voile, ski nautique, nage en eau vive, surf.

Je soussigné(e) :

Titulaire du diplôme : **N° :**

Certifie que (nom et prénom du mineur)

Né(e) le :

a satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans le Code du Sport, articles A322-44 et A322-66 :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 25 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

- Les épreuves ont été effectuées **AVEC brassières / SANS brassières** (rayez la mention inutile)

Fait le : à :

Signature :